Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20261110-2026_11_049-DE

TREVERIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN
SÉANCE DU MARDI 10 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Vincent MELCION, Lydie QUENET, Eric REGEARD, Pauline ARMYNOT, Jérémy RAVEZ, Emilie GODEMER, Christèle GIRARD, Jean-René FRANGEUL, Sylvain PINAULT, Rachelle GUINEHEUX
Absents : Olivier IBARRA(pouvoir donné à Pauline ARMYNOT), Charlotte BOULANGER (pouvoir donné à Lydie QUENET), Lucas CHALMEL (pouvoir donné à Sylvain PINAULT), Chantal MORELLO (pouvoir donné à Rachelle GUINEHEUX), Johnattan BARBIER (pourvoir donné à Vincent MELCION)
Secrétaire de séance : Lydie QUENET
Conseillers en exercice : 15 – Présents 10:– Votants : 15

DELIBERATION n° 2026-11-049

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Suite à la démission de Monsieur Olivier IBARRA de ses fonctions de premier adjoint et à l'élection des adjoints au Maire de ce jour, il apparait que le poste du quatrième adjoint est maintenant vacant.
Monsieur le Maire indique que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.
En vertu de l'article L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.
Ce pourcentage donne à la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le Maire propose de voter pour définir le nombre d'adjoints à 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire. Cette décision remplace la délibération n°2026-03-004 sur la détermination du nombre d'adjoints au maire ; et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

MAIRIE DE TREVERIEN 35190 (Ille-&-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Mme Lydie QUENET